

L'an deux mil seize, et le trois du mois de mars, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 11	Procurations 6
VOTE PUBLIC		
Pour 27	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 26/02/2016

Date d'affichage :

OBJET :

**COMMISSION
CONSULTATIVE
D'ELABORATION ET DE
SUIVI DU PROGRAMME
DES DECHETS**

**CONSTITUTION DE LA
COMMISSION**

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

*Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le*

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA - L. ANDREANI - D. ANDREANI - D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - J. EMMANUELLI - A. FALCUCCI - ML. GUERINI - P. GUGLIELMACCI - P. JACQ - M. LUCIANI - F. MARCHETTI - N. MARIANI - E. ORSINI - J. PAOLINI - M. PARIGGI - J. ROBICHON - R. SANTELLI - A. SANTINI - JM. SEITE - E. SUZZONI.

Absent(s) : MM. - MP. ANTONELLI - I. BENIGNI - S. BERENI - J. GUGLIELMACCI - P. GUIDONI - J. LUCIANI - E. MUNIER - JM. NOBILI - R. POIRON - G. SELLIER - F. SEVEON.

Absent(s) ayant donné procuration : A. ALBERTINI à A. SANTINI - R. BARTHELEMY à E. SUZZONI - S. DOMINICI à E. ORSINI - L. PINELLI à P. JACQ - MJ. SALVATORI à F. MARCHETTI - P. SIMEONI à JM. SEITE.

Secrétaire : ML. GUERINI

Le Président informe les membres du conseil communautaire que les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers doivent définir un programme local de prévention.

Le Décret n°2015-662 du 10 juin 2015 en définit le contenu et les modalités d'élaboration.

A cet effet, la communauté de communes doit mettre en place une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme.

Il y a lieu de fixer la composition de cette commission, de désigner le président de celle-ci et désigner le service chargé de son secrétariat.

Le Président propose que soient membres de la commission consultative les membres de la commission valorisation des déchets :

- BARTHELEMY Roxane
- SEITE Jean-Marie
- BENIGNI Isabelle
- GUGLIELMACCI Pancrace
- GUIDONI Pierre
- SEVEON Françoise
- ACQUAVIVA François Xavier
- MUNIER Elisabeth
- DOMINICI Sébastien
- PINELLI Laetitia
- PAOLINI Jean
- MARIANI Noëlle
- JACQ Pauline

Le Président propose la Présidence de cette commission à la vice-présidente en charge de la valorisation des déchets, Madame Roxane BARTHELEMY.

Le secrétariat de la commission est assuré par le secrétariat général de la communauté de communes Calvi Balagne.

Dès sa constitution, la commission définira son programme de travail, son mode de fonctionnement et ses modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE dans toute sa teneur l'exposé du Président.

ACTE la constitution de la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme de prévention des déchets ménagers telle que définie dans l'exposé ci-avant.

Fait et délibéré, le 3 mars 2016

Pour copie conforme

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20160303-25-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2016

